

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 12 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 12 juillet, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 04 juillet 2022, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

| | |
|--------------------------|-----------------------|
| Mme Josiane HUGUET | M. Gilles MARQUET |
| Mme Danielle GRANOUILLET | M. Thierry TISSERAND |
| Mme Agnès TARTRY-LAVEST | Mme Isabelle GROUIEC |
| Mme Sylvie EXBRAYAT | Mme Elisabeth BRUSSAT |
| Mme Annick FORESTIER | Mme Patricia LACHAMP |
| M. Alain COSSON | M. Florent MONEYRON |
| M. Christian BOURNAT | Mme Nicole BOUCHERAT |
| Mme Catherine MORAND | Mme Michelle CIERGE |
| M. Guillaume FRICKER | Mme Séverine VIAL |
| Mme Sylvie ROCHE | M. Yannick DUPOUÉ |
| M. Romain FERRIER | |

Suppléants présents : M. Patrice BLANC, M. Philippe BEAL, M. Michel SEVE

Etaient représentés (procuration) :

M. Daniel PEYNON (à Mme Annick FORESTIER)
Mme Marie-France MARMY (à M. Alain COSSON)
Mme Anne-Marie OLIVON (à Mme Catherine MORAND)
Mme Eliane GRANET (à M. Gilles MARQUET)
M. Cédric DAUDUIT (à Mme Elisabeth BRUSSAT)
M. Jean-Louis DERBIAS (à Mme Nicole BOUCHERAT)
M. René BROUSSE (à Mme Michelle CIERGE)
M. Lucas ANTOINE (à M. Yannick DUPOUÉ)
Mme Laurence GONINET (à M. Michel SEVE)

Etaient absents :

M. Jean-Baptiste GIRARD, M. Patrick GIRAUD, Mme Julie MONTBRIZON, Mme Déolinda DE FREITAS, M. Bernard FRASIAK

VOTE : En exercice : 35 Présents : 24 / Représentés : 9 Votants : 33

Mouvement en cours de séance (entrées/sorties) :

- Sont arrivés en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme
- Sont partis en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : RH – Création de 6 postes permanents d'animateurs extrascolaires à temps non complet 24/35^{ème}

CREATION DE SIX POSTES PERMANENTS D'ANIMATEURS EXTRASCOLAIRES À TEMPS NON COMPLET 24/35^{ÈME}

- VU le livre III du code général de la fonction publique ;
- CONSIDÉRANT la nécessité de créer 6 postes permanents d'animateurs extrascolaires à temps non complet 24/35^{ème} pour garantir le fonctionnement de l'ALSH de Lezoux pendant les vacances scolaires et les mercredis périscolaires,
- CONSIDÉRANT la nécessité de créer 2 postes permanents d'animateur périscolaire à temps non complet 10,5/35^{ème} pour garantir le fonctionnement de l'ALSH de Joze les mercredis, (en lien avec la décision de Joze)

Par conséquent, Madame la Présidente propose aux délégués communautaires :

- De créer les postes suivants à partir du 1^{er} septembre 2022 :
 - o 6 postes sur le grade d'adjoint territorial d'animation à temps non complet 24/35^{ème} pour exercer les fonctions d'animateur en ALSH,
 - o 1 poste sur le grade d'adjoint territorial d'animation (catégorie C) ou sur le grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives (catégorie B) à temps non complet 24/35^{ème} pour exercer les fonctions d'animateur sportif en ALSH,
 - o 1 poste sur le grade d'adjoint territorial d'animation à temps non complet 10,5/35^{ème} pour exercer les fonctions d'animateur en ALSH ;
- De créer le poste suivant à partir du 1^{er} décembre 2022 :
 - o 1 poste sur le grade d'adjoint territorial d'animation à temps non complet 10,5/35^{ème} pour exercer les fonctions d'animateur en ALSH
- De prévoir le régime indemnitaire correspondant ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** les propositions de Madame la Présidente à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 18 juillet 2022
Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente